

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

N° d'enregistrement : 2017-179

Nomenclature : 8.1 Enseignement

Service scolaire et périscolaire
JMD/VB/CP

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville d'Hazebrouck seront fermées le Mardi 12 décembre 2017 en raison des conditions climatiques pouvant occasionner un danger pour les élèves autant sur le parcours aller que sur le retour de l'école.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE,

La Direction Générale des Services pour insertion au recueil des actes administratifs,

Le Service des Affaires Générales pour insertion au registre des arrêtés municipaux,

Mme la Directrice du Pôle Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Sport

MAIRIE D'HAZEBROUCK, le 11 décembre 2017

Le Maire d'HAZEBROUCK,


Bernard DEBAECKER